

**COMMUNE D'ORVAL**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

2026-19	23 avril 2026	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025	15 POUR et 4 abstentions
2026-20	23 avril 2026	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	14 POUR et 3 abstentions
2026-21	23 avril 2026	AFFECTATION DU RESULTAT	16 POUR et 3 abstentions
2026-22	23 avril 2026	VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-23	23 avril 2026	SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2026	16 POUR et 3 abstentions
2026-24	23 avril 2026	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS	Approuvée à l'unanimité
2026-25	23 avril 2026	FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-26	23 avril 2026	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	16 POUR et 3 abstentions
2026-27	23 avril 2026	DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA CCID	18 POUR et 1 abstention
2026-28	23 avril 2026	DESIGNATION DU REPRESENTANT POUR LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX FRANCE LOIRE ET VAL DE BERRY	16 POUR et 3 abstentions
2026-29	23 avril 2026	DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE	Approuvée à l'unanimité
2026-30	23 avril 2026	DESIGNATION D'UN SE CONSEILLER DELEGUE	16 POUR et 3 abstentions
2026-31	23 avril 2026	MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS	16 POUR et 3 abstentions
2026-32	23 avril 2026	AUTORISATION VENTE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 28 avril 2026.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

Convocation : 10 avril 2026

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

Absents excusés : Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le  
Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte  
administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix POUR et 4 abstentions (Nadine CAREL, Marie GUIGNARD, Brice  
SOULIVONG et le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), le Conseil Municipal, considérant l'identité de  
valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur  
municipal.

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 du budget principal,  
dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation,  
ni réserve,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2025.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-19-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBALT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMÉT qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-20: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2025 qui est en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2025	2 508 797,49 €	Dépenses 2025	2 332 748,37 €
résultat exercice 2025	176 049,12 €		
excédent 2024 reporté	933 067,71 €	déficit 2024	0,00 €
résultat 2025 excédent	1 109 116,83 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2025	1 170 199,38 €	Dépenses 2025	1 268 300,56 €
résultat exercice 2025	-96 101,18 €		
excédent 2024	0,00 €	déficit 2024 reporté	90 636,81 €
résultat 2025 déficit			186 737,99 €

RESTES A REALISER 2025 à reporter sur 2026			
Recettes		Dépenses	
Recettes	514 849,80 €	Dépenses	634 658,96 €
résultat RAR		Déficit	119 809,16 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	186 737,99 €
résultat RAR	119 809,16 €
Besoin de financement	306 547,15 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote. Madame Agnès JUIF, Première Adjoint au Maire, élue présidente par les membres du conseil, fait procéder au vote.

**Votants : 16 + 2 pouvoirs**

**Pour : 14 voix**

**Abstentions : 4 (Nadine CAREL, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG et le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec **14 voix POUR** et **4 abstentions**, **APPROUVE** le compte administratif 2025.

*Fait à Orval le 24 avril 2026*

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,

Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-21: AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2025	2 508 797,49 €	Dépenses 2025	2 332 748,37 €
résultat exercice 2025	176 049,12 €		
excédent 2024 reporté	933 067,71 €	déficit 2024	0,00 €
résultat 2025 excédent	1 109 116,83 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2025	1 170 199,38 €	Dépenses 2025	1 266 300,56 €
résultat exercice 2025	-96 101,18 €		
excédent 2024	0,00 €	déficit 2024 reporté	90 636,81 €
résultat 2025 déficit			186 737,99 €

RESTES A REALISER 2025 à reporter sur 2026			
Recettes		Dépenses	
Recettes	514 849,80 €	Dépenses	634 658,96 €
résultat RAR		Déficit	119 809,16 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	186 737,99 €
résultat RAR	119 809,16 €
Besoin de financement	306 547,15 €

**Affectation du résultat :**

Le Conseil municipal, avec 16 voix POUR, et 3 abstentions (Nadine CAREL, Brice SOULIVONG et le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), DÉCIDE :

- D'affecter au compte 002 : Recettes de Fonctionnement : 802 569 € 68
- D'inscrire au compte 1068 : Recettes d'investissement : 306 547 € 15

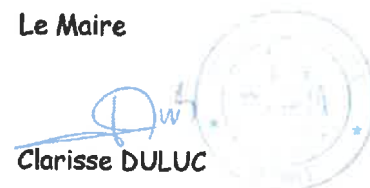
Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-22 : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2026**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances présente l'évolution de la fiscalité pour 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le régime fiscal de la Communauté de Communes Cœur de France est la fiscalité professionnelle unique. La commune conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis, et de la taxe d'habitation (résidences secondaires). La CDC perçoit les taxes CFE, CVAE, IFR, TASCOM et les compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Le montant de l'attribution de compensation établi par la CLECT ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est voté par la CDC.

Madame le Maire indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014, rappelle les taux de 43.06 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 53.78 % pour la taxe foncière sur le non bâti, 23.52 % pour la taxe d'habitation ( résidences secondaires) et propose à l'assemblée de les maintenir en 2026, avec un produit attendu de la fiscalité locale s'élevant pour 2026 à 1 146 636 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal **VOTE** les taux proposés pour 2026

- taux pour le foncier bâti : **43.06%**

- taux pour le foncier non bâti: **53.78 %**

- taux pour la taxe d'habitation : **23.52 %**

Et **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre via la plateforme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé réception au titre du contrôle de légalité.

*Fait à Orval le 24 avril 2026*

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-22-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBALT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-23 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2026**

Madame le Maire présente les propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2026, étudiées  
par les commissions « Finances/budget communal/subventions et taxes » et « Sports et Associations » le 16  
avril 2026.

Les montants proposés et votés sont les suivants :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 16 voix POUR, et 3 abstentions (Nadine CAREL, Brice  
SOULIVONG et le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), VOTE la liste des subventions présentées dans  
le tableau.

Département du Cher  
Arrondissement de St-Amand-Montrond

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBALT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-24 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2026**

Madame le Maire précise que la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant de 170 000 €, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est supérieur à 23 000€. Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 60 000 € en avril 2026, 60 000 € en juin 2026 et 50 000 € en octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **ADOpte** les modalités d'attribution de la subvention 2026 pour le CCAS.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-24-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Département du Cher  
Arrondissement de St-Amand-Montrond

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-25 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Orval a été sollicitée pour renouveler sa participation au financement du fonds de solidarité, attribué par le Conseil Départemental aux familles en difficulté pour l'aide au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone.

La contribution votée les années précédentes était de 1000 € et Madame le Maire propose de reporter ce montant en 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de contribuer à hauteur de 1000 € au fonds de solidarité logement, pour 2026.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-25-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBault, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI  
Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL-2026-26 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Alain ANDRIAU, Maire-Adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif  
2026 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 3 152 000 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 1 509 440 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté  
de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres  
(dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits  
relatifs aux dépenses de personnel). Le conseil municipal devra se prononcer sur ce point dans le  
cadre du vote du budget 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR, et 3 abstentions (Nadine CAREL,  
Brice SOULIVONG et le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), APPROUVE le budget primitif 2025  
et DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour procéder à des mouvements de crédits entre  
chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion  
des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-BP2026-BF  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBAULT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-27 : Composition et désignation des représentants au sein de la Commission communale des Impôts directs**

Madame le Maire explique que le renouvellement du conseil municipal implique la désignation de nouveaux membres au sein de la Commission communale des impôts directs. Cette commission se compose pour les communes de moins de 2000 habitants : du Maire et de 6 commissaires. C'est le Directeur départemental des finances publiques qui d'après la liste dressée par le conseil municipal nomme les commissaires. Cette liste doit comporter 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants choisis parmi les contribuables de la commune.

Madame le Maire propose la liste de noms suivante au Conseil municipal :

1 Monsieur Alain DENIZOT	13 Madame Christine BASTIANINI
2 Monsieur Anicet LAURENT	14 Monsieur Guy DESBORDES
3 Monsieur Hugues LOMONNIER	15 Monsieur Anthony DESCLOUX
4 Monsieur Jean-François QUELET	16 Madame Sonia BONNEFOY
5 Monsieur Guy SOUBRAS	17 Monsieur Carlos LOUREIRO
6 Monsieur Jean-Jacques BRIGOT	18 Monsieur Ludovic CHATAIN
7 Monsieur Jean-Paul BRUNEAU	19 Monsieur Michael GENE BRIER
8 Madame Marie-Claude DUSSERT	20 Monsieur Marcel VILLATTE
9 Monsieur Michel PASSAT	21 Monsieur Jean-Pierre SILVERT
10 Madame Christine BONNIN	22 Monsieur Alain PLIQUE
11 Madame Véronique DETARET	23 Monsieur Cédric PORCHERON
12 Monsieur Bruno MALASSENET	24 Monsieur Boris TISSEYRE

Après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR, et 1 abstention (Nadine CAREL), le Conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la liste de 24 noms ci-dessus proposée par Madame le Maire.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 29 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-27-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

Convocation : 10 avril 2026

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

Absents excusés : Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-28 : DESIGNATION DU REPRESENTANT POUR LES COMMISSIONS  
D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX FRANCE LOIRE ET VAL DE  
BERRY**

L'article L 441-2 du Code de la construction et de l'habitation prévoit le fonctionnement et la  
composition des commissions d'attribution de logements, pour la mise en œuvre d'attribution de  
logements cohérents en lien avec les besoins du territoire.

Le Maire ou son représentant doit siéger dans ces commissions.

Madame Clarisse DULUC demande quels sont les candidats pour siéger dans ces commissions

Madame Clarisse DULUC présente sa candidature et est seule candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- à l'unanimité **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du  
représentant pour les commissions d'attribution de logements (article 2121-21 du CGCT)

- puis avec 16 voix **POUR**, et 3 abstentions (Nadine CAREL, Brice SOULIVONG et le pouvoir de M.  
Patrice BISSONNIER), **DESIGNE** Madame Clarisse DULUC, Maire, comme représentant pour  
les commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux France Loire et Val de Berry.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance

  
Pauline NAVET

Le Maire

  
Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-28-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

Convocation : 10 avril 2026

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAULT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

Absents excusés : Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-29 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE**

-Monsieur Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

- Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

- Le référent , ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 29 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20260423-DEL2026-29-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-30 : DESIGNATION D'UN 5<sup>e</sup> CONSEILLER DELEGUE ET MODIFICATION DU  
TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS**

Madame le Maire propose au conseil de modifier le nombre de conseillers délégués et de le porter  
à 5, afin de pouvoir attribuer la vice-présidence de la commission et les délégations relatives à  
l'événementiel et à la vie locale.

Elle précise que lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission « événementiel / vie locale » a été désigné  
Vice-Président Monsieur Stéphane GIBAUT et qu'il sera délégué à l'événementiel, à la vie locale  
et aura en charge également la préparation du marché semi-nocturne (recensement, contact des  
exposants etc...)

Après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR, et 3 abstentions (Nadine CAREL, Brice SOULIVONG et  
le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), le Conseil municipal VALIDE la proposition de Madame le  
Maire de porter à 5 le nombre de conseillers délégués.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 29 avril 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

Convocation : 10 avril 2026

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBALT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

Absents excusés : Jean-Marc LEMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-31 MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS**

Vu la délibération 2026-17 fixant les indemnités des élus

Vu la délibération 2026-29 portant le nombre de conseillers délégués de 4 à 5

Le tableau des indemnités des élus est à modifier afin de prendre en compte l'indemnité versée au  
5<sup>e</sup> conseiller délégué, le montant de l'enveloppe budgétaire à ne pas dépasser étant respecté.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR, et 3 abstentions (Nadine CAREL, Brice SOULIVONG et  
le pouvoir de M. Patrice BISSONNIER), le Conseil municipal VALIDE le tableau des indemnités des  
élus annexé.

Fait à Orval le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 29 avril 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE  
AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

ARRONDISSEMENT	SAINT AMAND-MONTROND
CANTON	SAINT AMAND-MONTROND
COMMUNE	ORVAL
POPULATION	1646
TAUX MAXIMAL INDEMNITES MAIRE	55,70%
TAUX MAXIMAL INDEMNITES ADJOINTS	21,38%
TAUX MAXIMAL INDEMNITES CONSEILLERS	6,00%
INDICE 1027 (valeur)	4 110,52 €
MONTANT MAXIMAL MAIRE	2 289,56 €
MONTANT MAXIMAL ADJOINTS	878,83 €
MONTANT MAXIMAL CONSEILLERS	246,63 €
<b>I / MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE</b>	<b>6 683,71 €</b>

**II/ INDEMNITES ALLOUEES**

Nom du Maire	Taux maximal de l'indemnité	Montant maximal de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux de l'indemnité définitif	Montant de l'indemnité Définitif
DULUC Clarisse	55,70%	2 289,56 €		54,00%	2 219,68 €

Bénéficiaires	Taux maximal de l'indemnité	Montant maximal de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux de l'indemnité définitif	Montant de l'indemnité Définitif
JUIF Agnès	21,38%	878,83 €		18,50%	760,45 €
LERIQUE Didier	21,38%	878,83 €		16,00%	657,68 €
NAVET Pauline	21,38%	878,83 €		16,00%	657,68 €
ANDRIAU Alain	21,38%	878,83 €		16,00%	657,68 €
GBADAMASSI Yonis	6%	246,63 €		4,55%	187,03 €
JACQUIN Michel	6%	246,63 €		4,55%	187,03 €
LEMMET Jean-Marc	6%	246,63 €		4,55%	187,03 €
PORTIER Sergiane	6%	246,63 €		4,55%	187,03 €
GIBault Stéphane	6%	246,63 €		4,55%	187,03 €
<b>TOTAL</b>					<b>5 888,32 €</b>

**III/ MONTANT TOTAL ALLOUÉ**

Le montant total alloué est de 5 888€32

le 23/04/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 10 avril 2026

**Présents :** 17

**Votants :** 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois avril à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain  
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel  
JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis  
GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL

**Absents excusés :** Jean-Marc LÉMMET qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE,  
Patrice BISSONNIER qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

**Secrétaire :** Pauline NAVET

\*\*\*\*\*

**DEL2026-32 : AUTORISATION DE VENTE IMMOBILIERE DE LOGEMENTS  
SOCIAUX**

La SA France Loire et le service habitat de la Direction Départementale des territoires  
sollicitent l'avis du conseil municipal sur l'autorisation de vendre des logements.

Madame le Maire sollicite le conseil pour délibérer sur les demandes parvenues en mairie  
à ce jour, pour un logement T5 de 101m<sup>2</sup> situé 16 Rond des Sorbiers au prix de 95 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** la SA France  
Loire à vendre le logement T5 de 101m<sup>2</sup> situé 16 Rond des Sorbiers au prix de 95 000 €.

Le secrétaire de séance



Pauline NAVET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 29 avril 2026